

Le CA de l'UT2J a fait sa rentrée mardi 20 septembre avec notamment, à l'ordre du jour, le vote des **statuts de l'Université de Toulouse** qui marque l'aboutissement d'un chantier conduit depuis de nombreux mois sur le site toulousain.

Lors du CA, le nouveau **référentiel pédagogique** a été adopté à l'unanimité. Il s'agit du dernier bloc de l'architecture globale du référentiel qui, sous l'impulsion du vice-président délégué aux moyens et à la prospective, a fait l'objet d'une refonte pour aboutir à une clarification et une harmonisation. Ainsi, l'établissement dispose d'un cadre partagé qui pourra s'adapter aux éventuelles évolutions de fonctionnement dans les années à venir.

Jusqu'au 30 novembre prochain – date où débutera une période d'administration provisoire entre la fin du mandat de la Présidente et la fin du mandat des élu·es en février –, le CA traitera les dossiers qui, en raison de leur caractère stratégique, nécessitent d'être travaillés dans le cadre du mandat de la présidente. Ce CA du 20 septembre a inauguré cette série, avec le vote du premier volet de la **campagne d'emploi 2023 consacré aux postes d'enseignant·es des 1er et 2nd degrés**.

## # VOTE DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE (UT)

Après les CA de l'UFTMiP, UT1, UT3, INSA, INP et INUC, **le CA de l'UT2J a voté en faveur du projet de décret et des statuts de l'Université de Toulouse**, par 22 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions.

Nous avons déjà régulièrement rendu compte dans cette lettre des étapes de concertation qui ont permis d'élaborer ce texte, consultable sur le blog institutionnel de l'UT2J : <https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-etablissement/statuts-de-luniversite-de-toulouse-version-definitive/>

Rappelons que la Comue UFTMiP deviendra au 1er janvier 2023 la Comue expérimentale Université de Toulouse, avec de nouvelles instances, et des missions et compétences redéfinies. Citons trois changements parmi les évolutions annoncées par les statuts :

- Un **Parlement étudiant** est créé, dont le champ d'action sera la vie étudiante, l'accueil et l'accompagnement des étudiant·es, et qui élira un·e Vice-président étudiant·e invité·e permanent·e du bureau de l'UT.
- Le **Conseil d'administration, composé de 35 membres**, sera élu au suffrage direct.
- Le **Sénat académique**, composé de 55 membres élu·es dans les établissements fondateurs et de personnalités qualifiées (représentant·es des pôles de recherche, des organismes de recherche, des établissements membres), aura des compétences proches de celles d'un CAC.

Les circuits de décision entre les différentes instances ont également été dessinés, en complément des statuts.

Notre groupe a voté pour ces statuts, qui permettent à chaque établissement de conserver ses prérogatives dans le domaine RH et financier, tout en construisant une Université de Toulouse capable de porter des projets interétablissements auxquels il nous appartient désormais de contribuer pleinement en tant qu'établissement fondateur.

*Rappel des votes des statuts de l'Université de Toulouse dans les autres établissements :*

UFTMiP : 50 pour, 2 contre, 5 abstentions.

UT1 : unanimité pour.

UT3 : 31 pour, 1 contre.

INSA : 18 pour, 2 contre, 4 abstentions.

INP : unanimité pour

INUC : 23 pour, 1 contre.

ISAE-SUPAERO : à venir

## # PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Le contexte actuel de crise énergétique invite l'établissement à envisager des **mesures spécifiques d'économie d'énergie** pour les semaines et mois à venir, répondant ainsi aux recommandations nationales.

Rappelons tout d'abord que **notre établissement a déjà pris en main, depuis quelques années, la question de la sobriété énergétique comme levier pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique**. L'UT2J a entamé des actions, en particulier dans le secteur de l'immobilier, pour réduire les sources de gaspillage énergétique, et entend poursuivre ses efforts pour limiter fortement l'impact environnemental de ses activités.

À cette **politique d'éco-responsabilité** s'ajoutent aujourd'hui les effets de la crise énergétique mondiale, qui imposent une réduction de nos consommations d'énergie. Dans ce contexte, l'État demande aux universités de produire d'une part un **plan de sobriété énergétique** et, d'autre part, un **plan de continuité d'activité (PCA)** qui devra être activé en cas de « délestage électrique ».

La Présidente rappelle que l'établissement n'a pas la main sur toutes les décisions puisque le préfet a autorité pour décider d'éventuelles coupures d'électricité, mais que tout ce qui pourra être décidé le sera collectivement, sur la base d'une **analyse partagée de la situation**.

Elle en appelle à la **responsabilité de chacun·e**, dans la mesure où les comportements individuels et collectifs sur les campus devront être adaptés aux contraintes générées par cette situation difficile.

## # AMÉNAGEMENTS DES ACCÈS SUR LE CAMPUS DU MIRAIL

Une **sécurisation du campus** est actuellement mise en œuvre pour mieux répondre aux exigences du plan Vigipirate et pour limiter les risques liés aux traversées dangereuses de deux-roues motorisés.

Sur ce campus Mirail très ouvert, le problème concerne particulièrement la **Canopée**, large et très fréquentée, mais également les ouvertures entre les différents bâtiments.

Différents aménagements sont réalisés (chicanes, plots) tout en respectant bien entendu les **normes permettant l'accès aux véhicules des pompiers et le déplacement des personnes en situation de handicap**. Ces dispositifs devraient être en place aux extrémités de la voie Canopée à la mi-octobre.

## # RESTAURATION DES PERSONNELS

L'établissement a été informé que **le CROUS connaît des difficultés de recrutement** des personnels et n'est pas en mesure actuellement de déployer le personnel nécessaire pour assurer les prestations relatives à la restauration des personnels de notre établissement sur le campus du Mirail. Ce problème concerne tout le réseau Occitanie.

Les personnels devront donc, pour quelques jours encore, **utiliser les pistes des étudiant·es où ils ont accès à une restauration subventionnée**. Pour éviter les files d'attente, les personnels peuvent **moduler leurs horaires de pause méridienne**.

**Nous vous souhaitons une bonne année universitaire 2022-2023 !**